

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 25 mai 2021, de 19 h à 19 h 59, en mode visioconférence, conformément au décret no 1039-2020 du gouvernement du Québec, et à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames      Roxanne Béland  
                    Gabrielle Brisebois  
                    Nadine Demers  
                    Mélanie Desrosiers  
                    Marie-Andrée Gilbert  
                    Caroline Jean  
                    Hayette Laouari  
                    Catherine Lemelin  
                    Ann O'Farrell  
                    Caroline Rouleau  
                    Brigitte Talbot

Messieurs      Richard Pierre  
                    Karl-Anthony Turgeon

Est absente :    Mme Tania Bolduc

Sont également présents :

Messieurs      Jean-Marc Jean, directeur général  
                    Pierre Côté, secrétaire général  
                    Nicolas Turcotte, personnel d'encadrement sans droit de vote

**1.- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté le quorum, la présidente, Mme Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public.

**2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA-CSSCS-21-05-25-01

**IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 25 mai 2021, à 19 h  
en visioconférence

*ORDRE DU JOUR*

- 1.- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 27 AVRIL 2021
- 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES
  - 5.1- Actes d'établissement 2021-2022
  - 5.2- Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2021-2022
  - 5.3- Calendriers scolaires des centres de formation professionnelle 2021-2022
  - 5.4- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réaménagement du stationnement de l'école primaire de la Marelle (Beaumont)
  - 5.5- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Provencher (Saint-Anselme)
  - 5.6- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de l'Étincelle (Saint-Charles)
- 6.- RAPPORT DES COMITÉS
  - 6.1- Comité de gouvernance et d'éthique
  - 6.2- Comité de vérification
  - 6.3- Comité des ressources humaines
  - 6.4- Comité consultatif du transport des élèves
- 7.- INFORMATIONS
- 8.- SUJETS DIVERS
  - 8.1- Questionnaire d'évaluation situationnelle
- 9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

**3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 27 AVRIL 2021**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CA-CSSCS-21-05-25-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Gabrielle Brisebois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 27 avril 2021;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 27 avril 2021 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé. -

#### 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

#### 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

##### 5.1- Actes d'établissement 2021-2022

M. Jean-Marc Jean, directeur général, présente le contexte de cette résolution.

Une correction est apportée à l'acte d'établissement de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption.

Mme Hayette Laouari présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** les articles 39, 40, 100, 101 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** l'article 17 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

**ATTENDU** la *Politique de maintien et de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

**ATTENDU** le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de 2021-2022 à 2023-2024*.

CA-CSSCS-21-05-25-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** pour l'année scolaire 2021-2022, cinquante (50) actes d'établissement soient délivrés sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, conformément à la liste ci-jointe;

**QUE** la liste des actes d'établissement 2021-2022 fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long.

Adopté.-

##### 5.2- Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2021-2022

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** le *Règlement concernant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

**ATTENDU** l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant les centres de services scolaires à déterminer les services éducatifs qui sont dispensés dans chacune de leurs écoles;

**ATTENDU** l'article 18 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès du comité de parents lors de la rencontre du 17 mai 2021 en vertu du 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*.

CA-CSSCS-21-05-25-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration adoptent le document relatif aux services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2021-2022;

**QUE** le document *Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2021-2022* fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

### 5.3- Calendriers scolaires des centres de formation professionnelle 2021-2022

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives aux calendriers scolaires des centres de formation professionnelle;

**ATTENDU** l'article 70 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-21-05-25-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud établissent les calendriers scolaires du Centre de formation agricole de Saint-Anselme, du Centre sectoriel des plastiques et du Centre de formation professionnelle de l'Envolée 2021-2022, tels que déposés;

**QUE** les calendriers des centres de formation professionnelle fassent partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

### 5.4- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réaménagement du stationnement de l'école primaire de la Marelle (Beaumont)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié le 14 avril 2021 pour le projet de réaménagement du stationnement à l'école primaire de la Marelle (Beaumont);

**ATTENDU** les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 13 mai 2021 pour ce projet, dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Les Entreprises JRMorin inc.	515 000,00 \$	1
Gilles Audet excavation inc.	527 779,30 \$	2
Excavation Marcel Vézina inc.	528 735,26 \$	3
Excavation Jos Pelletier (2007) inc.	537 350,62 \$	4
Excavation Gérard Pouliot inc.	555 000,00 \$	5
Michel Gamache et Frères inc.	700 878,98 \$	6

**ATTENDU** l'avis ci-joint de la firme Norda Stelo inc. recommandant l'octroi du contrat à la firme Les Entreprises JRMorin inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 515 000 \$ (avant taxes);

**ATTENDU QUE** ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50511 reçue du ministre de l'Éducation pour l'année 2019-2020 et de la mesure 50621 pour l'année 2020-2021 :

CA-CSSCS-21-05-25-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Catherine Lemelin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QU'**en fonction de l'octroi ministériel et de la recommandation de la firme Norda Stelo inc. dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat pour le réaménagement du stationnement à l'école primaire de la Marelle (Beaumont) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Les Entreprises JRMorin inc. pour un montant de 515 000 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

#### 5.5- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Provencher (Saint-Anselme)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'appel d'offres public qui a été publié le 1<sup>er</sup> avril 2021 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Provencher pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2022 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une année chacune;

**ATTENDU QUE** quatre entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres sur SEAO;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues pour le 6 mai 2021 à 14 h;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes le 6 mai 2021. Les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	Année scolaire 2021-2022	Année scolaire 2022-2023	Année scolaire 2023-2024	Année scolaire 2024-2025	Année scolaire 2025-2026	Grand total pour les 5 années
Services KVP inc.	Soumission retirée par le soumissionnaire					
Les entreprises de nettoyage Marcel Labbé inc. (ML ENTRETIEN multiservices)	103 984,16 \$	106 994,40 \$	110 004,64 \$	112 720,40 \$	115 567,04 \$	549 270,64 \$
Service sanitaire Frontenac Ltée	107 840,00 \$	109 525,00 \$	111 210,00 \$	112 895,00 \$	114 580,00 \$	556 050,00 \$
Service d'entretien Bérubé inc.	Soumission non conforme					

**ATTENDU QUE** Service KVP inc. a demandé le retrait de sa soumission;

**ATTENDU QUE** Service d'entretien Bérubé inc. a déposé une soumission non conforme;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme.

CA-CSSCS-21-05-25-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Karl-Anthony Turgeon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire de l'école primaire Provencher (Saint-Anselme) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit les entreprises de nettoyage Marcel Labbé inc. (faisant également affaire sous le nom de ML Entretien Multiservices);

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, à signer tous les documents contractuels.

Adopté.-

#### 5.6- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de l'Étincelle (Saint-Charles)

M. Jean-Marc Jean, directeur général, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié le 30 mars 2021 pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de l'Étincelle pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2022, avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une année chacune;

**ATTENDU QUE** trois entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres sur SEAO;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues pour le 6 mai 2021 à 14 h;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes le 6 mai 2021. Les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	Année scolaire 2021-2022	Année scolaire 2022-2023	Année scolaire 2023-2024	Année scolaire 2024-2025	Année scolaire 2025-2026	Grand total pour les 5 années
Service KVP inc.	55 284,30 \$	55 284,30 \$	55 284,30 \$	55 284,30 \$	55 284,30 \$	276 421,50 \$
Service sanitaire Frontenac Ltée	55 680,00 \$	56 550,00 \$	57 420,00 \$	58 290,00 \$	59 160,00 \$	287 100,00 \$
Marcel Labbé inc.	65 757,18 \$	67 530,50 \$	69 262,58 \$	70 994,66 \$	72 788,60 \$	346 333,52 \$

**ATTENDU QU'**à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

CA-CSSCS-21-05-25-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent que le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire de l'école primaire de l'Étincelle (Saint-Charles) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Service KVP Inc.;

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, à signer tous les documents contractuels;

Adopté.-

## 6. RAPPORT DES COMITÉS

### 6.1- Comité de gouvernance et d'éthique

Mme Gabrielle Brisebois, traite le sujet inscrit au point 8.1 *Questionnaire d'évaluation situationnelle* inscrit au présent ordre du jour puisqu'il s'inscrit dans le parcours de formation obligatoire des administrateurs, à la section 9 de la formation en ligne. À la suite des réponses fournies par les administrateurs d'ici le 13 juin, l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) nous communiquera les résultats.

**6.2- Comité de vérification**

La présidente du comité, Mme Caroline Jean, présente le sujet abordé à la rencontre du 19 mai dernier, soit les mesures budgétaires 2021-2022. Ces mesures, présentement en consultation, ont été présentées afin de prendre connaissance des différentes mesures et des changements pour l'année scolaire 2021-2022.

La prochaine rencontre du comité de vérification est prévue le 16 juin prochain.

**6.3- Comité des ressources humaines**

Mme Mélanie Desrosiers, présidente du comité, fait état des travaux effectués par le comité.

Une rencontre du comité des ressources humaines est prévue après la présente séance ordinaire publique du conseil d'administration.

**6.4- Comité consultatif du transport des élèves**

La prochaine rencontre est prévue le 8 juin 2021.

**7. INFORMATIONS**

Aucun sujet.

**8. SUJETS DIVERS****8.1- Questionnaire d'évaluation situationnelle**

Ce point a été traité précédemment au point 6.1 de l'ordre du jour.

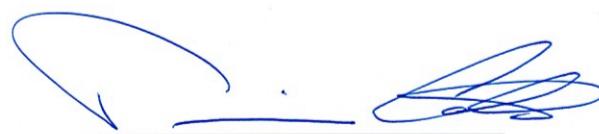
**9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

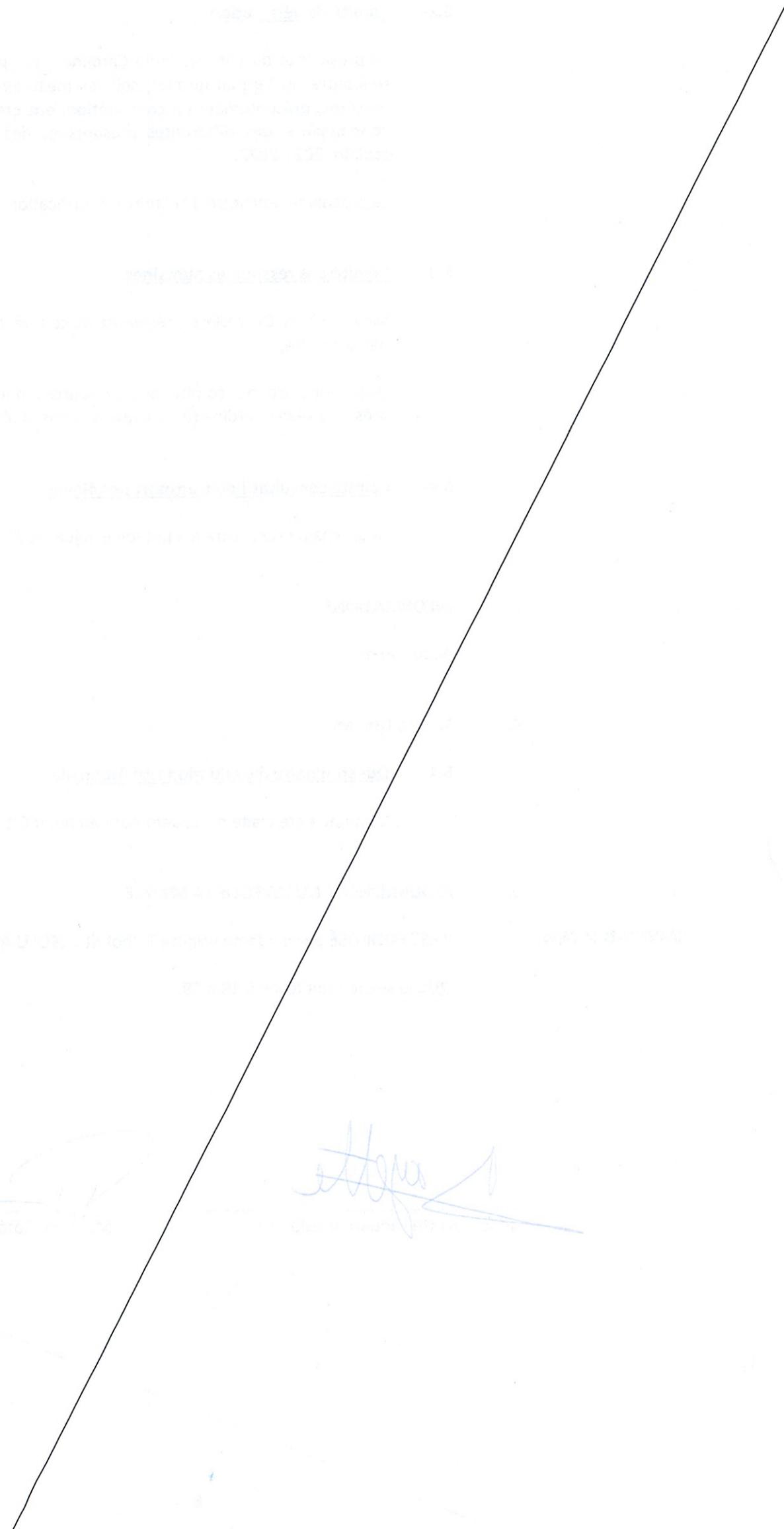
CA-CSSCS-21-05-25-09

**II EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la séance soit levée à 19 h 59.

  
Mme Hayette Laouari, présidente

  
M. Pierre Côté, secrétaire général



*[Faint, illegible text]*

*[Handwritten signature]*